

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Pièce(s) jointe(s) :**Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Régie d'exploitation des restaurants communautaires : Exercice 2008 - Rapport d'activité et compte financier - Adoption

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2002/868 en date du 22 novembre 2 002 a créé la régie d'exploitation des restaurants communautaires à simple autonomie financière avec budget distinct de celui de la collectivité.

Les faits marquants du rapport d'activité pour l'exercice 2008 font ressortir les éléments suivants :

- Quelques chiffres clés :

199 130 repas servis, soit une hausse de 13 639 couverts par rapport à 2007.

251 jours d'ouverture à l'Hôtel et à Latule.

793 repas par jour en moyenne, soit une augmentation de 7,35 %

- Le montant de la subvention d'exploitation versée par le budget principal s'est élevé à **572 763,32 € HT** pour une prévision initiale de **994 000 € HT**. Cette différence s'explique notamment par le fait qu'il a été décidé en 2008, de transférer du budget principal au budget annexe de la régie, la subvention d'équipement qui lui avait été consentie au moment de sa création. Sans cette opération, le montant de la subvention aurait été de 842 540,88 € HT.

- Le compte administratif de l'exercice 2008 s'établit comme suit :

La section de **fonctionnement** se présente ainsi :

(HT)

	Réalisé	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1 778 119,68 €	0,00 €	1 778 119,68 €
Recettes	2 008 265,24 €	0,00 €	2 008 265,24 €
Résultat de la section de fonctionnement			230 145,56 €

Ce résultat excédentaire sera transféré à la section d'investissement par la décision modificative n°2 qui aura pour objet l'affectation des résultats de clôture 2008. Il permettra ainsi de couvrir le déficit d'investissement (tableau suivant).

La section d'**investissement** se présente ainsi :

(HT)

	Réalisé	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	524 421,29 €	0,00 €	524 421,29 €
Recettes	108 692,29 €	269 777,56 €	378 469,85 €
Résultat de la section d'investissement (déficitaire)			145 951,44 €

Comme précédemment évoqué, le présent déficit sera couvert par l'excédent de fonctionnement lors de l'affectation des résultats 2008.

En résumé le compte administratif présente :

- une section de fonctionnement excédentaire : 230 145,56 € HT
- une section d'investissement déficitaire : 145 951,44 € HT
- un résultat de clôture excédentaire : 84 194,12 € HT

- Le **compte de gestion** établi par le comptable pour l'exercice 2008 s'établit de la manière suivante :

La section de **fonctionnement** se présente ainsi :

Dépenses nettes :	1 778 119,68 € HT
Recettes nettes :	2 008 265,24 € HT
Soit un résultat de :	230 145,56 € HT

La section d'**investissement** avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur se présente comme suit :

Dépenses nettes :	524 421,29 € HT
Recettes nettes :	108 692,29 € HT
Soit un déficit de :	415 729,00 € HT

En prenant en compte les résultats des exercices précédents, soit **269 777,56 € HT**, le déficit d'investissement s'élève à : **145 951,44 € HT**, il est cependant couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

En résumé le compte de gestion présente :

- une section de fonctionnement excédentaire :** **230 145,56 € HT**
- une section d'investissement déficitaire :** **145 951,44 € HT**
- un résultat de clôture excédentaire :** **84 194,12 € HT**

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir arrêter le compte financier de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exercice 2008, composé du compte administratif et du compte de gestion, en adoptant les termes de la délibération suivante :

Vu les dispositions du code des communes et du code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R2221.98,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la comptabilité publique et l'instruction M14,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la régie lors de sa séance du 11 juin 2009,

Vu le budget de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte financier préparé par l'agent comptable sur présentation de son Président, le Conseil de Communauté :

- Arrête et adopte le **compte financier** comme suit :

Compte administratif

Pour la section de **fonctionnement** :

Dépenses nettes : 1 778 119,68 € HT
Recettes nettes : 2 008 265,24 € HT
Soit un **excédent** de : 230 145,56 € HT

Pour la section d'**investissement** :

Dépenses nettes : 524 421,29 € HT
Recettes nettes : 108 692,29 € HT
Soit un **déficit** de : 415 729,00 € HT

Compte tenu de la reprise de l'excédent d'investissement antérieur d'un montant de 269 777,56 € HT, le déficit de clôture s'élève à : **145 951,44 € HT**, déficit couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Soit :

- **une section de fonctionnement excédentaire :** 230 145,56 € HT
- **une section d'investissement déficitaire :** 145 951,44 € HT
- **un résultat de clôture excédentaire :** 84 194,12 € HT

Le **compte de gestion** à la fin de l'exercice présente un bilan équilibré :

Total de l'**Actif** : 2 000 321,01 € HT
Total du **Passif** : 2 000 321,01 € HT

Les résultats du service se présentent en synthèse comme suit :

Sections	Résultat de clôture 2007	Part affectée à l'investissement	Excédent antérieur reporté	Résultat de clôture de l'exercice 2008		Résultat de clôture 2008	
				Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
Investissement	269 777,56 €	269 777,56 €	269 777,56 €	0,00 €	415 729,00 €	0,00 €	145 951,44 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	230 145,56 €	0,00 €	230 145,56 €	0,00 €
TOTAL	269 777,56 €	269 777,56 €	269 777,56 €	230 145,56 €	415 729,00 €	230 145,56 €	145 951,44 €

- **une section de fonctionnement excédentaire :** 230 145,56 € HT
- **une section d'investissement déficitaire :** 145 951,44 € HT
- **un résultat de clôture excédentaire :** 84 194,12 € HT

La reprise des résultats de clôture 2008 feront l'objet de la décision modificative n°2 :

- Le résultat de fonctionnement sera affecté au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le résultat d'investissement déficitaire à la hauteur de 230 145,56 € HT
- Le résultat de la section d'investissement sera affecté au compte 001 « Solde d'exécution déficitaire ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 SEPTEMBRE 2009**
PUBLIÉ LE : 3 SEPTEMBRE 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND